Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 074-217400613-20260428-DEL282026-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-huit avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, de la commune de Chapeiry, dûment convoqué en séance ordinaire, le vingt-et-un avril deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHARLES, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS ET REPRESENTES : 15

DELIBERATION RECEPTIONNEE EN PREFECTURE LE :

DELIBERATION PUBLIEE LE :

PRESENTS :
AGUETTAND-PIEMONTAIS Chantal
AGUETTAND-PIEMONTAIS Julien
BERTHET David
BETEND Claire
BIBOLLET Benoît
CHARLES François
DALEX Jeremy
GERMAIN Marie-Jeanne
GURCEL Virginia
HIERSO Georges
LAPERRIERE Véronique
PELISSIER Stéphane
REDOUX-DUMERMUTH Chantal
COURENQ-THOMAS Julie

ONT DONNE PROCURATION :
COSTER Mathieu à AGUETTAND-PIEMONTAIS Julien

SECRETAIRE DE SEANCE :
BIBOLLET Benoît

DÉLIBÉRATION N°28/2026 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-21,
Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune doit désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Ce correspondant a vocation à être le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Se porte candidate en tant que Correspondant Défense :
- Mme LAPERRIERE Véronique

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité :
- de ne pas procéder au vote à scrutin secret

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 074-217400613-20260428-DEL282026-AR

DESIGNE

- par 15 voix pour, Mme LAPERRIERE Véronique en tant que Correspondante Défense.

La délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour : 15 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Benoît BIBOLLET

Le Maire
François CHARLES

MAIRIE DE CHAPEIRY (Haute-Savoie)